

Le Moulin

DE LA QUENTINIÈRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. GENERAL

- (a) La propriété Le Moulin de la Quentinière : constituée du Moulin, de La Petite Maison et le Gîte
- (b) Le propriétaire : Dorn Kipping

2. PAIEMENT

- (a) Frais de réservation non-remboursable de 500€ une fois la réservation confirmée. (payable par virement bancaire).
- (b) Solde du montant de la location et dépôt de garantie de 500€ payable 14 jours avant la date de réservation.
- (c) Nettoyage final à payer avec le solde de la location.

3. ANNULATION

- (a) En cas d'annulation de la réservation, le locataire s'engage à informer le propriétaire par écrit au moins 14 jours avant la date de réservation. Dans le cas contraire le montant total de la location sera encaissé.
- (b) Le propriétaire se réserve le droit d'annuler les réservations dans un délai raisonnable, sans perte ni pénalité. Dans un tel cas, toutes les sommes versées seront retournées.
- (c) Dans le cas d'une annulation en raison de la COVID-19 et d'un confinement barricadé forcé et en vertu d'une directive du gouvernement, et vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à notre destination, un remboursement complet vous sera accordé moins des frais d'administration de 50 euros (50 €).

4. DOMMAGE

Le locataire doit indemniser le propriétaire pour les dommages causés par un tiers dans quelconques parties de la propriété et/ou sur le contenu de celles-ci.

5. CONDUITE

(a) Le locataire restera responsable de la conduite et du comportement de toutes les personnes séjournant à la propriété.

(b) Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à entrer ou utiliser les équipements dans la salle de sports à moins d'être accompagnés par un adulte responsable* (*16 ans ou plus).

(c) Le 'Locataire' est conscient que le niveau d'occupation est tel qu'indiqué sur le site Web du Propriétaire et s'engage à ne pas permettre toute sur occupation de manière à invalider les conditions d'assurance de la Propriété.

(d) Bien que toutes les précautions aient été prises en ce qui concerne la sécurité du locataire et de ses invités, particulièrement par rapport à tout les équipements de la salle de sport, jeux, piscine intérieure ou tout autre élément étant mis à disposition dans la propriété, le propriétaire n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces équipements (de la salle de sport, jeux, la piscine intérieure ou tous les autres éléments qui peuvent être mis à disposition dans la propriété). Il s'agit de la responsabilité du locataire de s'assurer que toutes les personnes séjournant dans la propriété utilisent les équipements de façon sécuritaire et dans le respect des autres.

(e) Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la propriété.

(f) Interdiction de fumer dans la propriété.

(g) Tout manquement flagrant aux termes et conditions entraînera une pénalité à la discrétion du propriétaire.

(h) Le locataire est prié, à la fin de la période de location, de défaire les lits de tout le linge (à savoir taies d'oreiller, housses de couette et draps) et enlever tout le linge sale (y compris celui des salles de bain, serviettes de toilette, torchons de cuisine et nappes utilisés) et les placer dans le sac de linge prévu à cet effet. Ceux-ci devront alors être déposés dans la buanderie attenante à la cuisine.

(i) Le locataire est prié, à la fin de la période de location de s'assurer que toute la vaisselle et les couverts utilisés sont placés sur un cycle de lavage au lave-vaisselle avant de quitter la propriété.

6. SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que rien n'est fait, ni introduit dans la propriété qui mettra en danger les personnes, qui engendra la nullité de notre assurance ou qui portera atteinte à la sécurité incendie.

7. ASSURANCE

L'assurance du propriétaire ne couvre pas la responsabilité par rapport aux réclamations de tiers contre le locataire lors de son utilisation de la propriété. (Le propriétaire est couvert seulement pour ses propres négligences).

8. PROPRIÉTÉ

Le propriétaire n'accepte aucune responsabilité pour les dommages ou la perte d'objets appartenant aux personnes qui utilisent la propriété avant ou pendant la durée de la réservation.